



Éducation artistique et culturelle État des lieux 2011 d'une politique territoriale concertée

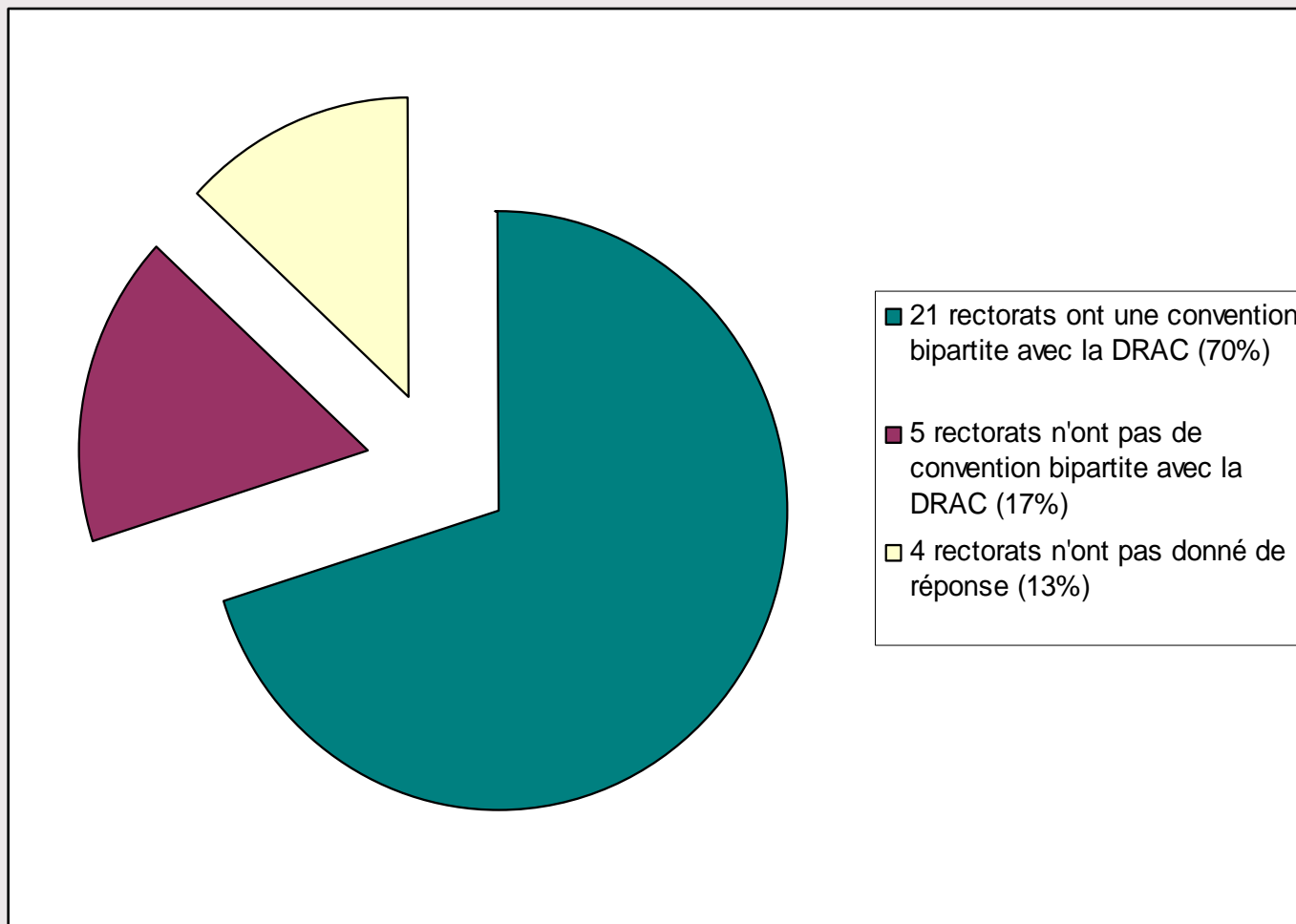
Réunion des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)
des rectorats et des conseillers en éducation artistique et culturelle
des directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

29 novembre 2011, Grand Palais, Paris



Conventions de partenariat au niveau académique et régional

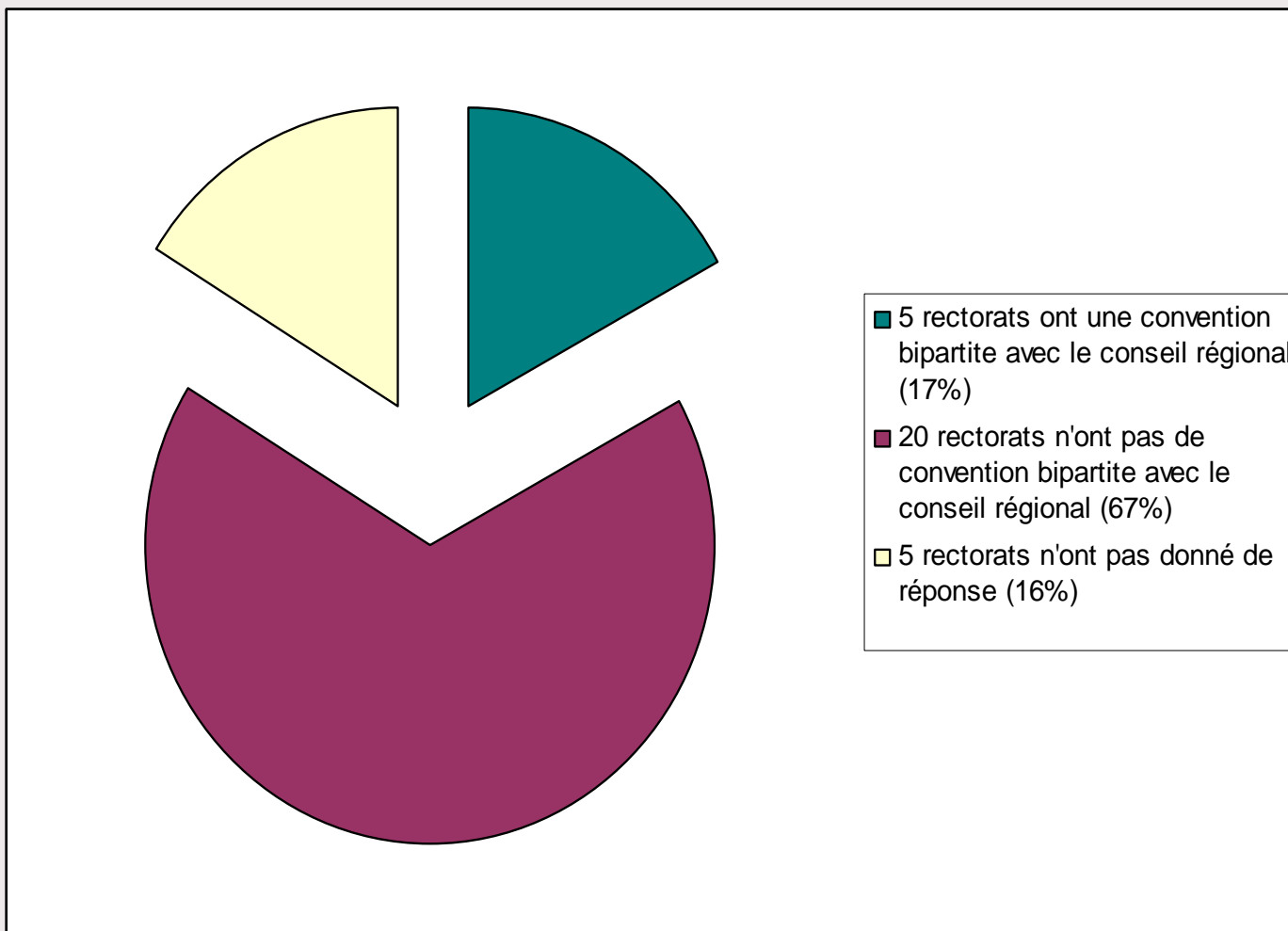
➔ 1) Conventions bipartites Rectorat - DRAC



Source : enquête MENJVA – DGESCO B3-4 sur l'éducation artistique et culturelle (septembre 2011)



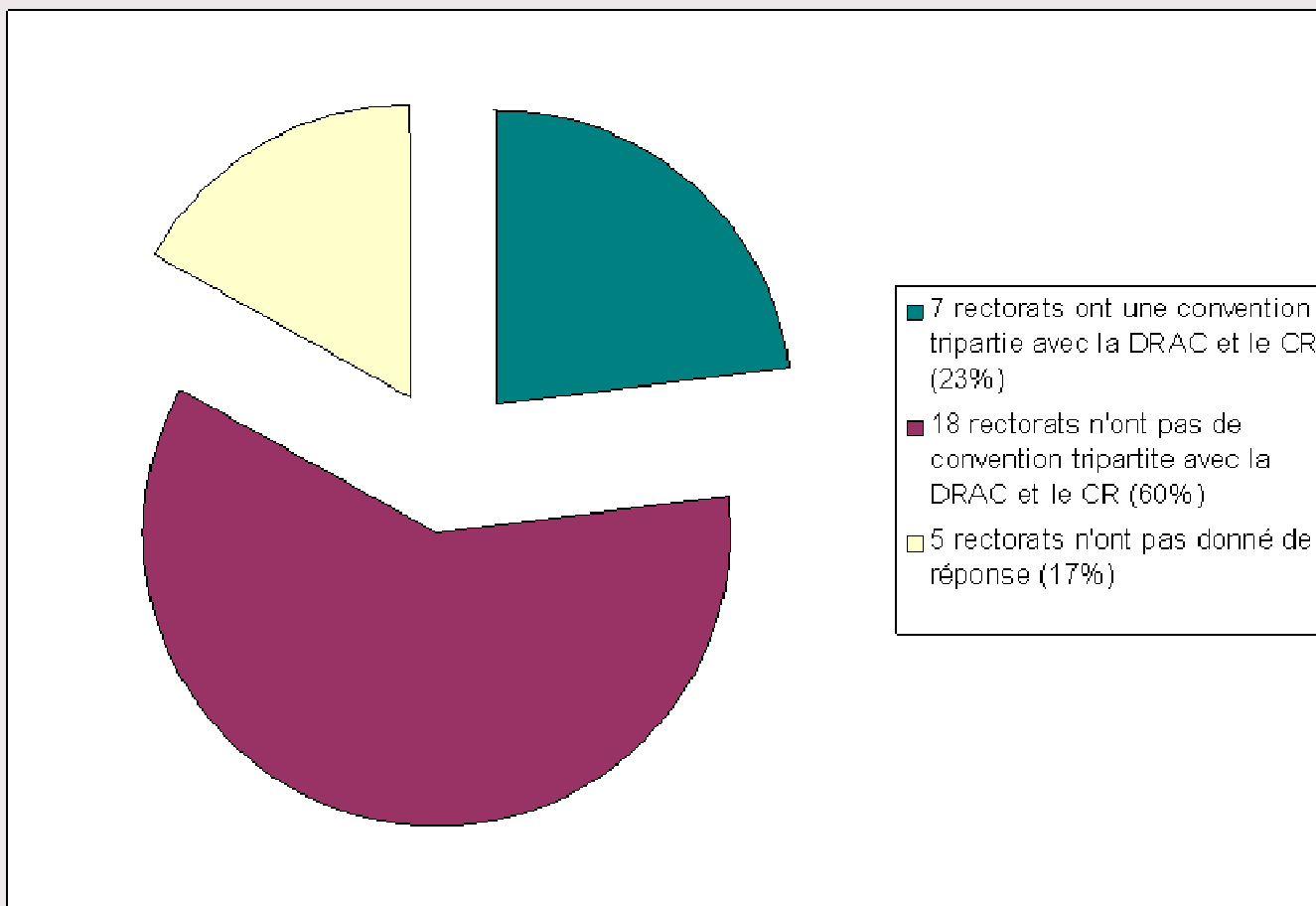
2) Conventions bipartites Rectorat – Conseil régional



Source : enquête MENJVA – DGESCO B3-4 sur l'éducation artistique et culturelle (septembre 2011)



3) Conventions tripartites Rectorat - DRAC – Conseil régional



Source : enquête MENJVA – DGESCO B3-4 sur l'éducation artistique et culturelle (septembre 2011)



Les conventions avec les départements, les villes et toutes les formes de l'intercommunalité.

94 conventions répertoriées État / collectivités
(source : documents de conférence budgétaire des Dracs)

- n'ont pas été prises en compte les conventions de mise en œuvre de dispositifs nationaux type collège au cinéma
- 14 Dracs ont contractualisé avec des départements, des villes ou des structures intercommunales
- les différentes appellations : conventions de développement, contrat local d'éducation artistique et culturelle, plan local, plan territorial. Survivance des contrats éducatifs locaux dans une région



- 11 conventions ont été signées avec des conseils généraux dans 4 régions
- 41 contrats ont été signés avec des communes
- 42 conventions ont été négociées avec des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des syndicats intercommunaux, des Pays, des parcs naturels régionaux.



Sur les 11 régions qui n'ont pas contractualisé avec les collectivités, plusieurs ont mis en place des comités de suivi entre services de l'État et collectivités afin :

- d'établir des diagnostics partagés
- déterminer ensuite les territoires pertinents pour une contractualisation à venir.